



REFUSONS LA DOUBLE PEINE

Le SNCL s'est clairement opposé à l'augmentation de la CSG dès l'annonce de la mesure car nous pressentions qu'elle ne serait pas compensée pour nombre de retraités.

Parallèlement, nos craintes concernant le gel de l'indexation des pensions de retraites ont été confirmées. C'est pourquoi le qualificatif de "double peine" est tout à fait justifié dans ce cas.

La promesse de la suppression de la taxe d'habitation ne bénéficiera, dans un premier temps, qu'aux revenus modestes et il faudra, selon le Président, attendre la fin du quinquennat pour qu'elle soit appliquée à tous. Une chose est certaine, elle ne compensera pas l'augmentation de la CSG pour tous les retraités en raison des taux variables de cette taxe selon les collectivités.


Alors, il devient évident que la baisse très sensible du pouvoir d'achat des pensionnés est discriminatoire. Et pourtant, nous, retraités de l'Education nationale, ne sommes pas des nantis !

Dans leur grande majorité, les retraités pratiquent déjà la solidarité, notamment intergénérationnelle, en faveur de leurs proches et par leur implication dans de nombreuses associations.

Isolés du monde du travail et ne pouvant faire grève, les retraités sont vulnérables aux mesures négatives prises à leur encontre. Conscient que leur défense passe par une mise en commun de leurs forces, le SNCL a depuis longtemps fait le choix d'affilier ses adhérents retraités à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique.



La cotisation FGR-FP est comprise dans l'adhésion retraité à notre syndicat.

Pour combattre l'augmentation de la CSG non intégralement compensée, des militants et des adhérents du SNCL-FAEN ont participé aux réunions, rassemblements et manifestations organisés ou co-organisés par la 

Afin de prolonger ces actions et d'amplifier la mobilisation, neuf fédérations de retraités dont la FGR-FP, lancent une pétition adressée au gouvernement et aux parlementaires. Pour renforcer l'impact de cette pétition et en élargir la diffusion, le SNCL, qui en est solidaire, invite ses adhérents à la signer.

Vous trouverez ci-joint le texte de la pétition commune à renvoyer signée au siège national du SNCL. Les pétitions reçues par le SNCL seront remises aux parlementaires et au Premier ministre.

En vous remerciant par avance de votre participation, recevez, cher(e) collègue, nos plus cordiales salutations.

Jean-Denis Merle

Secrétaire général du SNCL-FAEN